



HAL
open science

Discrimination (approche sociologique)

Vincent-Arnaud Chappe

► **To cite this version:**

Vincent-Arnaud Chappe. Discrimination (approche sociologique). . Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non-discrimination, 2021. hal-03185044

HAL Id: hal-03185044

<https://hal.science/hal-03185044>

Submitted on 30 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DISCRIMINATION (APPROCHE SOCIOLOGIQUE)

Contrairement au droit qui dispose de définitions formelles et aux sciences économiques ou à la psychologie sociale qui s'appuient sur des auteurs canoniques, il n'existe pas de définition stable et explicite de la discrimination en sociologie. L'utilisation du terme de discrimination est de fait assez récente dans le corpus sociologique, surtout en France, le cadre républicain ayant longtemps occulté le regard sur les inégalités ne relevant pas des classes sociales. Des travaux plus anciens traitent néanmoins de thèmes proches mais en utilisant d'autres termes à la signification un peu différente (oppression, rapports de sociaux de genre, de race ou de classe, etc.).

Plusieurs usages de la notion de discrimination en sociologie, compatibles en eux, peuvent néanmoins être repérés pour penser de manière renouvelée la production des inégalités. La notion de discrimination est d'abord utilisée dans une perspective objective pour désigner l'existence d'inégalités socio-économiques et de différentiels de chance dans l'accès à des biens rares entre groupes sociaux, au sein ou en dehors de la sphère productive. Cette perspective repose sur une distinction entre un groupe majoritaire, et un ou des groupes minoritaires ou minorisés (la minorité ne s'entendant pas uniquement au sens numérique) par rapport à une norme dominante au sein de certains environnements (blanchité, hétérosexualité, masculinité, etc.). Les inégalités abordées à travers la notion de discrimination sont celles qui sont considérées comme injustifiées, c'est-à-dire ne pouvant pas être rapportées à des critères objectifs comme la qualification ou le mérite, notion extrêmement ambiguë. La conception sociologique de la discrimination est néanmoins plus inclusive que celle défendue par l'économie orthodoxe où les discriminations sont appréhendées à travers une approche plus stricte des inégalités ne relevant pas d'un différentiel objectivable de productivité entre individus.

Cette première conception de la discrimination se situe à un niveau macrosocial et sert à analyser la production et la persistance d'inégalités groupales au niveau d'une société nationale ou d'un espace géographique large. La notion de discrimination y est employée pour penser le chaînon manquant entre l'existence du racisme ou d'autres systèmes de pensée reposant sur une infériorisation des groupes minoritaires à partir de fondements culturels ou biologiques, et l'existence effective et durable des inégalités de fait (*). La sociologie analyse ainsi un processus circulaire où l'existence d'une société raciste – c'est-à-dire structurée en partie autour de l'infériorisation de groupes

minoritaires – est la condition de possibilité du déploiement de pratiques discriminatoires répandues ; réciproquement, les pratiques discriminatoires participent à la production et l'entretien d'une société raciste (le raisonnement valant également pour d'autres types d'oppression comme le sexisme ou le validisme).

La sociologie se déploie également à un niveau plus méso ou microsociologique, en s'intéressant à la discrimination comme processus complexe situé au sein des organisations ou de l'espace public. Elle propose des analyses articulant plusieurs modalités explicatives : en sus de la seule intentionnalité discriminatoire assise sur des préjugés excluants, elle décortique les effets émergents que peuvent produire les routines organisationnelles, le poids des catégorisations et jugements inconscients hérités de l'histoire collective des relations entre groupes sociaux, le rôle des conventions qui servent à la réduction des incertitudes tout en participant à la reproduction des inégalités. La discrimination est appréhendée à travers une perspective systémique s'intéressant à sa coproduction par des acteurs pluriels, en la replaçant au sein d'un système d'interactions entre différentes organisations et espaces sociaux (école, marché du travail, du logement, espace public, etc.). La prise en compte de la dimension institutionnelle des discriminations permet de penser le rôle des règles discriminantes instituées notamment par l'État. De nombreuses recherches se développent aujourd'hui autour d'une perspective intersectionnelle afin de comprendre l'articulation entre différents rapports sociaux (de sexe, de race, de classe, etc.) et leur influence sur les discriminations. Cette perspective permet de penser la spécificité des processus discriminatoires à l'entrecroisement des catégories d'oppression et oriente vers le développement de mobilisations et de politiques publiques intégrant ce niveau de complexité dans l'analyse.

L'analyse des discriminations peut être rattachée à des grands paradigmes d'explication sociologique : on peut par exemple adopter un point de vue marxiste interprétant la discrimination comme une stratégie d'exploitation et de maximisation de la plus-value, stratégie qui permet en outre de diviser et affaiblir les classes populaires en créant des privilèges relatifs en leur sein. Dans une perspective plus wébérienne, on peut rattacher la discrimination à une lutte entre les groupes sociaux pour l'appropriation de biens rares, l'opposition entre les communautés ethniques étant considérée comme un axe de structuration autonome des rapports sociaux. La discrimination peut ainsi relever d'une recherche d'unité communautaire au sein du groupe

dominant, thèse confirmée par les recherches mettant en avant une tendance à l'homophilie qui permet au groupe dominant de se valoriser en mettant à distance les autres groupes sociaux.

Dans une perspective constructiviste, la discrimination peut enfin être appréhendée comme un régime historiquement situé de qualification des inégalités. Les sociologues étudient différents acteurs et espaces sociaux où se déploie la notion de discrimination pour caractériser certaines injustices : sociologie du sentiment de discrimination (*), des mobilisations politiques et des politiques publiques en faveur de l'égalité, du droit de la non-discrimination, etc. Ces travaux développent parfois une perspective critique en interprétant le succès de la notion de discrimination comme un processus d'occultation des inégalités de fait (*) ou en reprochant aux acteurs publics une interprétation trop restrictive du phénomène discriminatoire.

Si la définition des discriminations en sociologie n'est pas fixe et plus large que celles retenues en droit, des travaux aux États-Unis montrent que les points de vue sociologiques, économiques, psychologiques ou juridiques ne sont pas étanches entre eux mais en interaction constante. Il n'est pas rare que les sociologues partent de la définition juridique des discriminations comme point de départ à leur analyse, quitte à en montrer les impensés. Réciproquement, l'évolution jurisprudentielle autour de la discrimination tient en partie de l'appropriation par les juges de lectures sociologiques de la discrimination insistant sur ses dimensions organisationnelles ou institutionnelles (ce qui est vrai pour la notion de *disproportionate impact* aux États-Unis, ou celle de discrimination indirecte en France) au-delà d'une seule perspective intentionnelle et individualiste. Aujourd'hui en France, le développement de l'action de groupe en matière de discrimination se fait autour de la notion sociologique de discrimination systémique revendiquée par le Défenseur des droits dans plusieurs de ses décisions, alors que les avocats disent régulièrement se nourrir de lectures sociologiques pour comprendre les éléments empiriques des dossiers de discrimination qu'ils ont à plaider.

Vincent-Arnaud CHAPPE

CHAPPE (Vincent-Arnaud), *L'Égalité au travail. Justice et mobilisations contre les discriminations*, Presses des Mines, 2019 –
CHAPPE (Vincent-Arnaud), EBERHARD (Mireille), GUILLAUME

Tharaud Delphine et Caroline Boyer-Capelle (éds.). 2021. *Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non-discrimination*, Paris, L'Harmattan.

(Cécile), « La fabrique des discriminations », *Terrains et Travaux*, 2016 – DE RUDDER (Véronique), POIRET (Christian), VOURC'H (François), *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, PUF, 2000.